

# CONSEIL D'ÉCOLE

7 DECEMBRE 2020

## **Membres du nouveau conseil**

Suite aux élections des parents délégués qui ont eu lieu le 9/10/2020

Participation à Oisseau-Le-Petit : 32,62%

Participation à Fyé : 46,11%

Parents d'élèves élus :

Mme ALBERT Céline ; Mme BOAILLON Mélanie ; Mme CAMPAGNA Céline ; M. FOUQUERAY Mathieu ; M. GAUDRE Ludovic ; Mme JOINT Natacha ; M. LHUISSIER Yoann ; Mme MARAIS Aurélie ; Mme MAREAU Stéphanie ; Mme TOUCHARD Aurélie (titulaires) ; M. CHAPRON Cédric ; M. CHARPENTIER Guillaume (suppléants).

Mairies :

M. GOYER et Mr PLANCHAIS : municipalité de Oisseau-Le-Petit

M. EVETTE : municipalité de Bérus

M. VIEILLEPEAU : maire de Béthon

M. FRIMONT : maire de Fyé

M. LATA CZ : maire de Chérisay

Mme LELIEVRE : présidente du SIVOS.

Enseignants :

Oisseau-Le-Petit : Mme Lebrun : Directrice du RPI Rosay Nord, (50 % CE1), Mme Bodier (TPS-PS-GS), Mme Pujol (CP), Mme Boclet (MS), Mme Maucuit (50% CE1) et M. Villain (GS).

Fyé : Mme Gouny (CE2-CM1) ; Mme Guibert (TPS-PS-MS), Mme Leroy (CM1-CM2), Mme Vigneron (CE2), M. Lépine (CM2).

Excusés :

Inspection de l'Education Nationale : M. Charles MAHOUI N, parents élus : Mme TOUCHARD Aurélie, M. CHAPRON Cédric (suppléant), Mme MAREAU Stéphanie, enseignantes : Mme BODIER Fanny, Mme BOCLET Marie, Mme Maucuit Marina.

Absents :

Parents élus : M. LHUISSIER Yoann, M. CHARPENTIER Guillaume (suppléant).

## **Personnel intervenant dans l'école pendant le temps de classe :**

Pascale Gentilhomme, Françoise Valluet (maîtres spécialisés du RASED).

Franck Ragot (psychologue de l'éducation nationale).

ATSEM : Magalie Morançais, Julie Thierry, Céline Bompard, Josiane Doudieux.

AESH : Edith Salin, Pascale Risy et Isabelle Wheeler.

Jeanne Boëlle : intervenante musique.

## **Le règlement intérieur du conseil d'école :**

Présentation du règlement intérieur du conseil.

Le règlement intérieur du conseil d'école a été adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

## **Le règlement intérieur de l'école :**

Nous avons enlevé l'énumération des vaccins précédemment obligatoires pour laisser la mention « vaccinations obligatoires », puisque la liste des vaccins s'est agrandie à partir des naissances de 2018.

**Présentation de la charte de la laïcité** en vigueur dans les établissements scolaires. Elle explicite les sens et les enjeux du principe de laïcité à l'École, et rappelle les valeurs et les principes de la République. Elle est communiquée au personnel éducatif, affichée dans l'école et communiquée à la rentrée aux familles.

## **La situation sanitaire :**

Depuis la rentrée de septembre, l'obligation scolaire est revenue à la normale dès la PS. Un premier protocole sanitaire a été établi au mois d'août et transmis aux familles par mail avant la rentrée, puis un deuxième au retour des vacances de la Toussaint. En résumé en voici les grands principes :

- **En maternelle** : les enfants ne doivent pas respecter de distanciation à l'extérieur ni à l'intérieur des bâtiments. Les adultes ont l'obligation de porter un masque. Le lavage des mains est fait à l'arrivée en classe, après être allé aux toilettes, avant les récréations et le repas et après la classe. Le matériel collectif peut être de nouveau utilisé par l'ensemble des élèves, mais laissé durant 24h avant d'être de nouveau utilisé, ou désinfecté le soir. Les récréations sont réalisées de manière à ce que les différentes classes ne soient pas brassées.
- **En élémentaire** : les mêmes règles s'appliquent concernant le brassage, le lavage des mains et l'utilisation de matériel. La distanciation n'est pas obligatoire en extérieur mais à faire appliquer au maximum en intérieur. Les enfants doivent porter un masque à partir du CP.

Concernant les repas, à Oisseau-Le-Petit deux services sont en place et à Fyé la cantine est organisée dans deux salles pour garantir les distances.

La désinfection complète des locaux est réalisée le soir, le midi les surfaces fréquemment touchées sont également désinfectées. Les locaux sont aérés avant et après la classe, ainsi que pendant les différentes récréations.

**Le remplacement des enseignants absents** : que ce soit dans le cadre d'une mesure liée au virus ou pour tout autre motif, les enseignants sont remplacés par des enseignants remplaçants affectés par le bureau départemental, comme les autres années. Il peut arriver que certaines classes n'aient pas de remplaçant, cela dépend des disponibilités dans le département chaque jour. Néanmoins, lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé, les enfants sont toujours accueillis dans l'école par le personnel présent, et parfois répartis dans les autres classes pour être pris en charge par un adulte. Nous pouvons parfois être avertis tard et nous ne sommes pas sûrs à l'avance que l'enseignant ne sera pas remplacé, on ne peut donc pas communiquer par mail les absences de chaque professeur à l'avance, sauf si l'enseignant est cas positif bien sûr, puisque toutes les familles sont averties dans ce cas. De manière générale, nous devons respecter le secret médical.

#### **Effectifs et répartitions des élèves dans les classes :**

	TPS- PS-GS	MS	GS	CP	CE1	TPS- PS-MS	CE2	CE2- CM1	CM1- CM2	CM2
<b>TPS</b>	1					2				
<b>PS</b>	14					11				
<b>MS</b>		17				9				
<b>GS</b>	6	1	23							
<b>CP</b>				24						
<b>CE1</b>					25					
<b>CE2</b>							23	12		
<b>CM1</b>								10	11	
<b>CM2</b>									12	24
Total par classe	21	18	23	24	25	22	23	22	23	24
Total par site	Oisseau-Le-Petit : 111					Fyé : 114				
Total RPI	225									

Les premières prévisions d'effectifs pour la rentrée 2021-2022 ont été faites à la demande de l'inspection académique. Elles sont de 105 élèves à Fyé et 105 à Oisseau-Le-Petit, soit 210 au lieu de 224 à la rentrée cette année. Une fermeture de classe est probable, puisqu'il en était déjà question l'année passée avec des effectifs plus importants. Cependant, nous nous attendons à avoir des inscriptions supplémentaires de familles qui ne se sont pas encore manifestées auprès des collectivités. Le SIVOS a été contacté par l'inspection pour une éventuelle fermeture également. Si le RPI devait fermer une classe, cela ferait environ 23 par classe comme actuellement. Les parents élus expliquent qu'ils se mobiliseront fortement en cas de fermeture.

Parallèlement, nous avons discuté de la direction du RPI avec les enseignants de l'école. Comme M. Lépine l'évoquait les années passées, la gestion de deux sites avec 10 (ou 9 classes) pour un seul directeur est complexe, car le directeur ne peut être présent quotidiennement sur chaque site. Cela pose des difficultés pour accompagner les familles de l'autre site au mieux, mais aussi concernant le dédoublement des tâches administratives. De plus, si une classe fermait, il n'y aurait plus qu'une journée de décharge pour la direction (au lieu de deux journées actuellement). Nous avons donc formulé le souhait de revenir à deux directions pour l'année 2020-2021 : Mme Lebrun directrice du site de Oisseau-Le-Petit et M. Lépine directeur du site de

Fyé. Le travail d'équipe sur le RPI continuerait de la même manière et serait même amélioré avec la présence quotidienne du directeur, que ce soit sur le plan humain, administratif ou de la gestion de la sécurité et des urgences. Ce courrier est présenté en conseil d'école, cosigné par ses membres et envoyé à l'inspection académique cette semaine. Le SIVOS explique qu'il est en effet plus pratique d'avoir un référent par site et présentera un courrier supplémentaire pour appuyer la demande auprès de l'inspection académique. Les familles et partenaires seront tenus au courant de la réponse donnée par l'inspection académique.

### **Projet d'école :**

L'équipe enseignante refait le projet d'école pour la période 2020-2024, il vous sera présenté dans les prochains conseils d'école.

### **Évaluations nationales**

Des évaluations nationales ont été réalisées auprès des CP et CE1. Les familles des élèves concernés sont entretenues afin de communiquer les observations faites pour leur enfant.

### **Projets pédagogiques pour l'année 2020-2021**

- **Piscine** : devant l'incertitude liée à la pratique de la natation, le cycle piscine a été annulé, pour l'année prochaine nous pourrions essayer de demander une classe supplémentaire pour rattraper cette année.
- **Musique** : l'intervenante de musique, Jeanne Boëlle, anime des séances en CP et CE1 sur le thème de la nature de septembre à février le mercredi matin. Ensuite, à partir de février elle assurera des séances avec les classes de CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2 à Fyé le mercredi matin également.
- **Ecole et cinéma** : les classes de maternelles participent cette année à Maternelle et Cinéma avec deux séances et les classes d'élémentaire à Ecole et Cinéma avec trois séances. Il s'agit pour les enfants de pouvoir découvrir des œuvres cinématographiques adaptées à leur âge gratuitement. En effet, l'entrée au cinéma est intégralement prise en charge par les coopératives scolaires des écoles (2,50 €), le transport est lui pris en charge par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. Suite aux mesures sanitaires, la première série de films a dû être annulée.
- **Festival du livre** : Cette vente de livres permet d'enrichir les bibliothèques des écoles. Compte-tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas d'achats de livre en direct mais uniquement par bons de commandes ou par internet pour éviter de faire entrer les parents dans les écoles. L'action se déroulera sur deux semaines : du 14/12 au 18/12 à Fyé et du 19/04 au 23/04 à Oisseau-Le-Petit.
- **Lire et faire lire** : nous allons bientôt accueillir le dispositif Lire et faire lire dans les écoles, quand le protocole sanitaire le permettra. Maryse Yverneau, l'intervenante, viendra participer à donner le goût de la lecture aux enfants des classes de Oisseau-Le-Petit les mardis et mercredis, le jeudi elle sera avec la classe de maternelle de Fyé ainsi que celles de Mesdames Vigneron et Gouny. Il s'agit de créneaux d'une trentaine de minutes pendant lesquels les enfants écoutent des histoires en petits groupes ou en lisent eux-mêmes.

### **Sécurité :**

Les PPMS «risques majeurs» et « intrusion, attentat » ont été réactualisés.

Il s'agit de mettre en place des procédures pour que les adultes et les élèves de l'école aient les bons réflexes en cas d'intrusion dans l'école de personnes malveillantes ou d'accidents majeurs d'origine naturelle ou technologique.

Au cours de l'année scolaire 4 exercices sont réalisés :

- 2 exercices incendie, le premier a eu lieu le 3/09/2020, et un autre en mai/juin
- 1 exercice PPMS attentat (12/11/20)
- 1 exercice PPMS risques majeurs, qui sera réalisé début janvier. Une demande a été faite pour fournir le petit matériel manquant dans ce cadre.

Le PPMS Attentat-Intrusion a été réalisé le jeudi 12 novembre dernier en présence de la gendarmerie de Oisseau-Le-Petit.

A Fyé, nous avons pu observer que les classes n'entendaient pas le signal et que la hauteur du portail n'empêchait pas un intrus d'entrer. Il a été proposé à la mairie d'installer un signal lumineux dans les pièces notamment.

A Oisseau-Le-Petit, le plan pour se cacher a été complètement revu à la suite de cet exercice, car cela ne permettait pas de mettre en sécurité les classes en fonction des différentes entrées possibles. Le signal n'est pas entendu non plus entre les deux bâtiments. Afin de garantir la sécurité au maximum, nous devons pouvoir fermer toutes les portes des classes, la mairie a expliqué qu'elle changerait les systèmes de fermeture pour y parvenir.

Mis à part cela, les exercices se sont bien passés et les élèves ont bien réagi.

Les familles sont bien sûr informées en amont de tous les exercices PPMS.

L'année passée, le document unique permettant de faire l'inventaire des risques pour les personnels des locaux a été rédigé pour le site de Fyé. Cette année, nous pourrons faire de même concernant le site de Oisseau-Le-Petit.

### **Etat des comptes / coopérative scolaire :**

#### **Oisseau-Le-Petit :**

Solde au 1<sup>er</sup> septembre 2020 : 1260,38€.

#### **Fyé :**

Solde au 17/10/2020 : 1472,95 €.

Sur les deux sites, les recettes de l'année passée relevaient des photos scolaires, trousse à projets classe de neige, ventes diverses, subvention communale... Les dépenses concernent l'achat de matériel pédagogique et des frais de fonctionnement.

### **SIVOS :**

Le SIVOS a prévu 7400€ de budget fournitures pour les écoles sur l'année 2020.

Parallèlement à cela, un budget exceptionnel a été accordé afin d'acheter du matériel pédagogique sur les deux sites, à ce stade plus de 3000€ ont été utilisés.

**Sondage pour TAP :** Le SIVOS explique qu'il a des difficultés financières et de gestion importantes concernant les TAP (manque de personnels et difficultés à en trouver). Il va faire passer un sondage pour procéder à un éventuel vote pour passer à 4 jours ou rester à 4 jours et demi lors du prochain conseil d'école. Toutes les propositions seront à l'étude concernant cette question : retour aux 4 jours, ou changement des emplois du temps, ou encore participation financière des familles, recrutement de personnels autres... Une réunion de travail sera réalisée sur ce sujet.

### **Investissements et travaux :**

Le système d'alerte incendie est en train d'être revu sur les deux écoles pour être remis aux normes.

A Oisseau-Le-Petit le préau a été repeint ainsi qu'une salle de classe.

Nous remercions les mairies pour les travaux estivaux réalisés.

Sur le site de Oisseau-Le-Petit, nous avons évoqué avec la mairie de possibles investissements pour améliorer les portes et fenêtres de l'école du haut notamment. Monsieur le maire a présenté à la directrice les plans de la future école potentiellement construite dans les années à venir en fonction des budgets.

### **Questions des parents d'élèves :**

Les représentants de parents d'élèves ont énoncé quelques questions concernant les points suivants :

- Organisation des TAP sur les deux sites : voir précédemment.
- Cantine sur les deux sites : les communes expliquent que la période de Covid-19 implique l'augmentation des personnels, et une difficulté financière accrue. Cependant, les collectivités ont la volonté de garder la préparation des repas en circuit court et sur place.
- Travaux sur l'aménagement de la cour de Fyé : ils sont en pause le temps du COVID-19, mais cet aménagement est dans les projets de la commune et budgétisé.
- Aménagements possibles des toilettes de l'école du bas de Oisseau-le-Petit : des portes ont été réinstallées.
- Aide des collectivités pour participer au financement des sorties scolaires : les représentants de parents expliquent que l'APE Les Lutins a participé davantage les dernières années pour la classe de neige et demande si le SIVOS pourrait le faire à son tour l'an prochain, car les actions sont limitées cette année.

### **Dates des prochains conseils d'école**

Jeudi 18/03 à Fyé 20h, et jeudi 17/06 à Oisseau-Le-Petit à 18h30.